

LE REGLEMENT DES EPREUVES

EDITION 2026

PONTONX sur L'ADOUR FESTIVAL TRAIL du PIGNADA des Landes

60 km

42 km

42 km
RELAIS
100% Femmes

21 km

12 km

12 km
RANDO

TRAIL
JEUNES

L'esprit trail
pour tous

04
AVRIL
2026

Les COUREURS du PIGNADA





LE REGLEMENT DES EPREUVES



ARTICLE 1 : LES COURSES

- **TRAIL LONG DU CŒUR DES LANDES - 60Km**

Course à pied chronométrée en pleine nature de 60 km, une seule boucle en une seule étape à allure libre.

Départ 04 avril 2026 à 13h30

Départ : Hall des sports de Pontonx sur Adour

Arrivée : Arènes de Pontonx sur l'Adour

TARIF : 60 Euros

Fin des inscriptions le 30 mars 2026

- **MARATHON TRAIL DU CŒUR DES LANDES - 42Km**

Course à pied chronométrée en pleine nature de 42 km, une seule boucle en une seule étape à allure libre.

Départ 04 avril 2026 à 15h30

Départ : Hall des sports de Pontonx sur Adour

Arrivée : Arènes de Pontonx sur l'Adour

TARIF : 42 Euros

Fin des inscriptions le 30 mars 2026

- **MARATHON TRAIL DU CŒUR DES LANDES RELAIS FEMININ 42Km**

Course à pied chronométrée en pleine nature de 42 km, en relais de deux femmes. 2 boucles de 21km.

Départ 04 avril 2026 à 15h30

Départ : Hall des sports de Pontonx sur Adour

Arrivée : Arènes de Pontonx sur l'Adour

TARIF : 21 Euros par personne

Fin des inscriptions le 30 mars 2026



LE REGLEMENT DES EPREUVES

- **SEMI-MARATHON TRAIL DU CŒUR DES LANDES - 21Km**

Course à pied chronométrée en pleine nature de 21 km, une seule boucle en une seule étape à allure libre.

Départ 04 avril 2025 à 17h30

Départ : Hall des sports de Pontonx sur Adour

Arrivée : Arènes de Pontonx sur l'Adour

TARIF : 21 Euros

Fin des inscriptions le 30 mars 2026

- **TRAIL COURT DU CŒUR DES LANDES - 12Km**

Course à pied chronométrée en pleine nature de 12 km, une seule boucle en une seule étape à allure libre.

Départ 04 avril 2026 à 18h30

Départ : Hall des sports de Pontonx sur Adour

Arrivée : Arènes de Pontonx sur l'Adour

TARIF : 12 Euros

Fin des inscriptions le 30 mars 2025

- **RANDO DU CŒUR DES LANDES - 12Km**

Marche à pied non chronométrée en pleine nature de 12km. Allure libre

Départ 04 avril 2026 à 10h00

Départ : Arènes de Pontonx sur l'Adour

Arrivée : Arènes de Pontonx sur l'Adour

TARIF : 7 Euros

Fin des inscriptions le 30 mars 2025

- **TRAIL JEUNE DU CŒUR DES LANDES - 1,5Km et 3Km**

Départ 04 avril 2026 à 17h30

Départ : Arènes de Pontonx sur l'Adour

Arrivée : Arènes de Pontonx sur l'Adour

TARIF : GRATUIT

Fin des inscriptions le 30 mars 2025



LE REGLEMENT DES EPREUVES



ARTICLE 2 : TRAIL EN SEMI-AUTO-SUFFISANCE

L'ensemble des courses se fera en semi-auto-suffisance.

Des ravitaillements en solide et liquide sont positionnés sur les parcours tous les 10km environ. Chaque coureur doit veiller à repartir de ces différents ravitaillements avec une quantité d'eau suffisante correspondant à ses besoins jusqu'au ravitaillement suivant.



ARTICLE 3 : LA CHARTE DU TRAILER

- **Respect de l'environnement :**

- Respecter la faune et la flore.
- Garder ses déchets sur soi en dehors des ravitaillements.
- Utilisation d'une Eco-tasse

- **Respect des consignes de sécurité :**

- Préserver le balisage.
- Porter assistance à tout concurrent en situation dangereuse.
- Respecter les décisions des équipes médicales, qui sont les garants de votre sécurité.



ARTICLE 4 : MATERIEL OBLIGATOIRE

- **MARATHON TRAIL et TRAIL LONG du Cœur des Landes :**

- Dossard visible tout au long de la course + Lampe frontale
- Réserve d'eau de 0,5 litres minimum
- Réserve alimentaire
- Téléphone GSM
- Une Eco-tasse

- **SEMI-MARATHON TRAIL et TRAIL COURT du Cœur des Landes :**

- Dossard visible tout au long de la course + Lampe frontale
- Réserve d'eau de 0,5 litres minimum
- Réserve alimentaire
- Téléphone GSM
- Une Eco-tasse

- **RANDO du Cœur des Landes :** Réserve d'eau + Téléphone GSM



LE REGLEMENT DES EPREUVES



ARTICLE 5 : CONTROLES

- Des contrôles inopinés du matériel obligatoire peuvent être effectués durant la course. Tout manquement au matériel obligatoire sera passible d'une pénalité de 30mn et peut entraîner un arrêt de course.
- Des pointages sont effectués à différents points du parcours – le dossard doit être bien visible sur le devant.



ARTICLE 6 : BARRIERES HORAIRES

Les barrières horaires sont mises en place uniquement pour le **MARATHON TRAIL** et le **TRAIL LONG du Cœur des Landes**.

Ces barrières horaires sont fixées pour permettre aux concurrents de terminer l'épreuve dans les meilleures conditions, tant physiques que sur le plan de la sécurité.

MARATHON TRAIL : 7Km/h

Temps maxi au 10^{ème} km : 1h26min de course

Temps maxi au 21^{ème} km : 3h00min de course

Temps maxi au 32^{ème} km : 4h34min de course

TRAIL LONG : 7Km/h

Temps maxi au 10^{ème} km : 1h26min de course

Temps maxi au 21^{ème} km : 3h00min de course

Temps maxi au 32^{ème} km : 4h34min de course

Temps maxi au 42^{ème} km : 6h00min de course



ARTICLE 7 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

**Pour l'ensemble des courses (hormis la rando et le TRAIL JEUNES),
l'inscription sera validée après avoir fourni :**

Un PPS (Parcours de Prévention Santé) à jour le jour de la course.

Ou

Une licence Athlé Compétition, Athlé Santé Loisir option Running ou le PassRunning.



LE REGLEMENT DES EPREUVES

- **TRAIL LONG** et **MARATHON TRAIL DU CŒUR DES LANDES**

Il est fortement conseillé aux participants d'être préparé physiquement et psychologiquement pour affronter des distances supérieures à 30 km. Nous conseillons aux coureurs d'adapter en amont leur entraînement à la distance.

Pour valider son inscription, le coureur devra avoir 20 ans révolu le jour de l'épreuve (4 avril 2026).

- **SEMI-MARATHON TRAIL DU CŒUR DES LANDES** et **MARATHON RELAIS**

Pour valider son inscription, le coureur devra avoir 18 ans révolu le jour de l'épreuve (4 avril 2026).

- **TRAIL COURT DU CŒUR DES LANDES**

Pour valider son inscription, le coureur devra avoir 16 ans révolu le jour de l'épreuve (4 avril 2026).

- **RANDO DU CŒUR DES LANDES**

Pas de condition d'âge pour participer à la rando.

Les enfants de moins de 14 ans devront être accompagnés par un de leurs parents.

- **TRAIL JEUNES**

Pour valider son inscription, le coureur devra avoir 10 ans révolu le jour de l'épreuve (4 avril 2026).

Toute absence de PPS valide ou licence valide le jour de la course entraînera une non-participation à la course, et l'annulation de l'inscription sans remboursement.



LE REGLEMENT DES EPREUVES



ARTICLE 8 : INSCRIPTIONS

Pour l'ensemble des courses : inscriptions ouvertes le 04 janvier 2026

Les Inscriptions sont accessibles depuis le site : www.lescoueursdupignada.fr

Païement UNIQUEMENT par carte bancaire pour toutes les épreuves

La participation à l'une des épreuves inscrites au programme implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement figurant ci-contre.
La signature de la feuille de départ à la remise du dossard est obligatoire et entraîne l'acceptation du règlement des courses.

Retrait des dossards :

Les dossards seront à retirer :

- Le samedi 4 avril sur place, 30 minutes maxi avant le départ des courses

=> les dossards seront remis sur présentation d'une pièce d'identité.



ARTICLE 9 : ANNULATION D'INSCRIPTION

Sur présentation d'un document signé par un médecin, attestant de l'incapacité d'un participant à courir, un coureur pourra annuler son inscription dans les termes suivants :

- **Avant le 08/02/26** : remboursement de 80%
- **Entre le 09/02/26 et le 21/03/26** : remboursement de 50%
- **Aucun remboursement après le 21/03/2026**

Remboursement
effectué après le
jour de la course



ARTICLE 10 : LITIGES ET JURY D'EPREUVE

Tout litige ou réclamation devront être formulés au directeur de course.

Un jury statuera dans un délais compatible avec les impératifs de l'encadrement de l'épreuve.

Le jury sera composé de :

- Directeur de course.
- Responsable de parcours et balisage.
- Chef de poste de la zone concernée.



LE REGLEMENT DES EPREUVES



ARTICLE 11 : DROITS A L'IMAGE

Par sa participation à l'une des épreuves, chaque concurrent autorise l'association organisatrice "les coureurs du pignada" ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser son nom, son image, sa voix, ses coordonnées et sa prestation sportive en vue de toute exploitation sur tout support, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour une durée indéterminée.



ARTICLE 12 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 Janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.



ARTICLE 13 : SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

- Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque concurrent s'engage à respecter les règles du code de la route, et sera seul responsable dans le cas d'un manquement à ces règles.
- Un poste de secours (secouriste + médecin) sera implanté aux arènes de Pontonx. L'équipe médicale sera habilitée par l'organisation à porter secours à tout participant de la course et autorisée par l'organisation à arrêter tout concurrent jugé inapte à poursuivre l'épreuve, après concertation avec le directeur de course.
- Tout coureur faisant appel à un secouriste ou à un médecin se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.



ARTICLE 14 : RECOMPENSES

• POUR TOUS LES TRAILS

- Chaque concurrent se verra remettre un cadeau de bienvenue et un lot "finisher" attendra tous ceux qui franchissent la ligne d'arrivée.
- Récompenses aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes du temps scratch.



LE REGLEMENT DES EPREUVES



ARTICLE 15 : SECURITE ET ASSURANCE

La couverture médicale de l'épreuve est assurée par la sécurité civile + un médecin.

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance concernant cette épreuve.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.